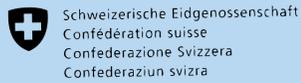


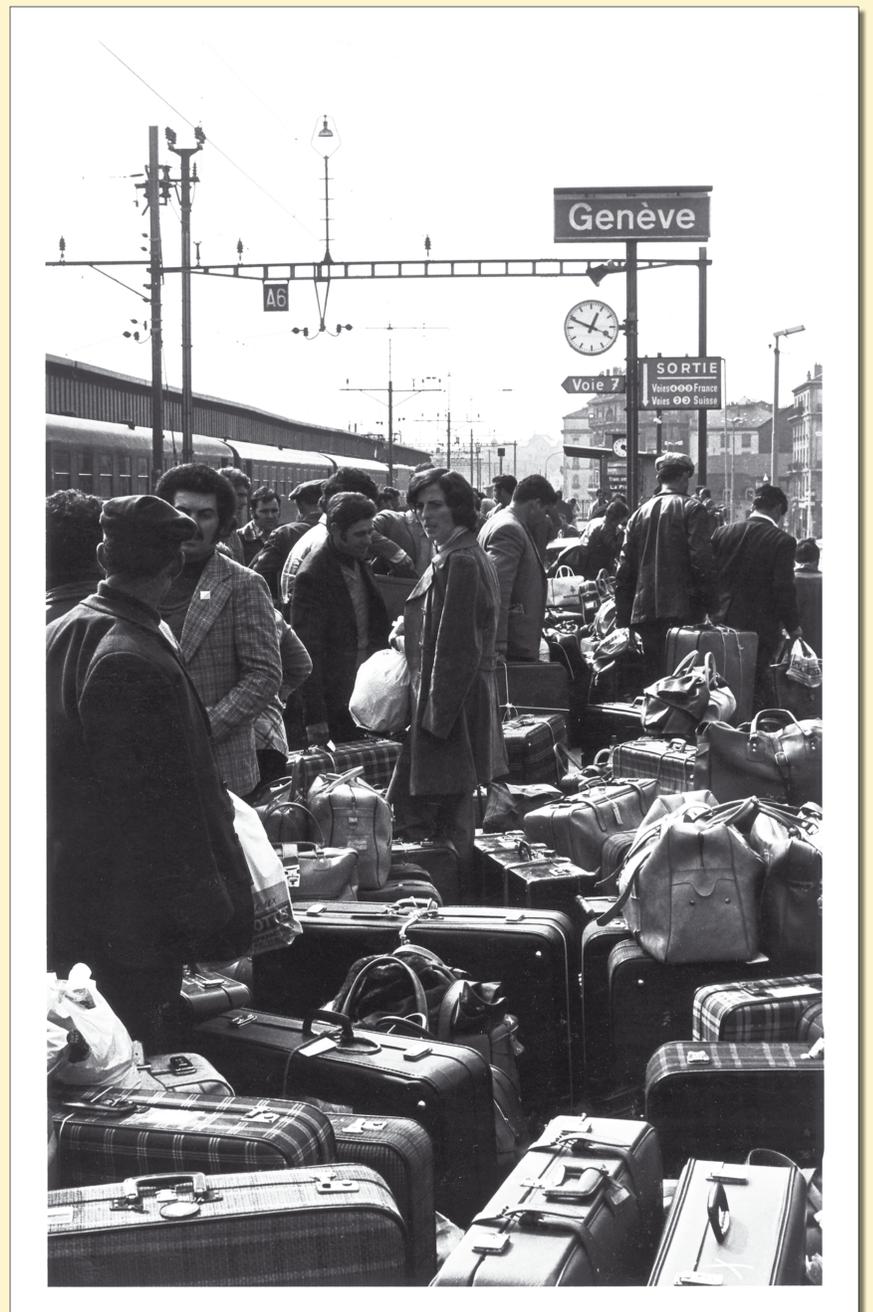
# Hier



## LE STATUT DE SAISONNIER

De 1948 à 2002, le besoin de main-d'œuvre de l'économie suisse est réglé par le recrutement de travailleurs étrangers soumis au statut de saisonnier (Permis A). Ce permis prévoit:

- obligation de séjourner neuf mois en Suisse, puis de repartir trois mois au pays;
- contrôle sanitaire à l'arrivée en Suisse et renvoi immédiat pour les personnes déclarées inaptes au travail;
- interdiction de changer d'emploi;
- interdiction de contracter un bail à loyer et obligation de loger en sous-location ou dans un baraquement, mis à disposition par l'employeur, avec déduction sur le salaire;
- interdiction du regroupement familial: la famille n'a pas le droit de vivre en Suisse.



## Immigrer en Suisse

Les saisonniers arrivent en train, avec leurs valises, en quête d'un avenir meilleur. Dans leur pays, ils n'ont pas de quoi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En 1964, près de 250 000 permis saisonniers sont délivrés par la Suisse. Les saisonniers italiens, espagnols, portugais et yougoslaves ont largement participé à construire une Suisse prospère. Le permis de saisonnier est aboli en 2002 avec l'accord sur la libre circulation.

## Enfants invisibles

« *Voglio stare con il mio papa!* ». De nombreuses familles immigrées refusent d'être séparées. Les enfants entrent en Suisse clandestinement, vivent cachés, cloîtrés chez eux pendant que les parents travaillent. N'ayant pas le droit de résider en Suisse, ils ne peuvent fréquenter l'école. Parfois la famille est dénoncée et les enfants renvoyés.

## Parlons-en

- ▶ Quelles réactions suscitent en nous le statut de saisonnier ?
- ▶ Ce statut précaire viole des articles de la Déclaration des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Lesquels ?

